

## **Réponse à l'interpellation de Monsieur et Madame les Conseillers communaux Philippe BEURET et Anik SCHALLER du 24 octobre 2011 intitulée « Quel avenir pour la plage communale des Trois-Jetées ? »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme l'indiquent Mme Schaller et M. Beuret dans leur interpellation du 24 octobre dernier, Nyon a la chance de posséder une plage qui a d'indéniables et de nombreux atouts. L'importante fréquentation de ce site, été comme hiver, est là, si besoin est, pour nous le rappeler.

La Municipalité est tout à fait consciente que la plage est un lieu privilégié de la Ville de Nyon. Dans la mesure de ses moyens actuels, elle met tout en œuvre pour que cet endroit demeure ce qu'il est déjà, soit un des lieux appréciés de la population nyonnaise.

Certes, principalement pour des raisons de sécurité, mais aussi de moyens financiers, des éléments ont été enlevés et peu souvent remplacés. De là, à parler de démantèlement, voilà un pas que la Municipalité ne saurait franchir ! Quels avantages aurait-elle à laisser dépérir ce site exceptionnel ? La Municipalité n'a-t-elle pas démontré ces dernières années qu'elle tenait à donner à cet endroit un caractère tout particulier ? Par exemple, en créant une place de jeux attenante à la plage, en soutenant la création de l'Association Bains des Trois Jetées et de ses activités hivernales, en acceptant de confier à cette même association le restaurant pour une gestion qui aurait dû être annuelle, en entreprenant des travaux pour qu'une partie des locaux soient adaptés à une utilisation hivernale ?

De nombreux Services de la ville s'occupent quotidiennement de la plage, du maintien de sa propreté, de sa sécurité, du bon voisinage de ses différents occupants, c'est pourquoi la Municipalité est satisfaite de l'opportunité qui lui est offerte, grâce à cette interpellation, de répondre aux questions qui lui sont posées.

1. *Que veut faire la Commune de ce lieu : le mettre en valeur comme un espace privilégié de loisirs, de détente, d'activité sportive et de vie sociale ou le considérer comme un lieu à risque et une charge d'entretien qui justifieraient qu'on en limite l'attrait et la fréquentation ?*

Bien évidemment, la Municipalité souhaite mettre ce lieu en valeur et l'entier de la réponse aux questions de l'interpellation en manifestera son intention.

2. *Quel est le projet d'aménagement prévu pour les installations aquatiques et ludiques, dans l'eau comme sur terre ? Les équipements et jeux qui ont disparus vont-ils être remplacés par des installations plus sûres, plus modernes, avec un concept global et réfléchi tel que l'exige ce lieu unique ?*

Une place de jeux, protégée du trafic, avec "espace labyrinthe" et des toboggans a été inaugurée en 2008, pour un coût de CHF 360'000.-. Elle se situe juste à côté du restaurant de la Plage des Trois-Jetées, donc attenante à cette plage. Deux installations de tennis de table sont aussi à disposition.

La barrière immergée se situant devant les marches et donnant accès au lac sera enlevée car la corrosion la rend dangereuse. Elle a d'ailleurs déjà commencé à se désolidariser.

En 2011, nous n'avons pas pu remettre en place la plate-forme du plongeoir des 3 mètres se situant au large de la plage car les potences qui la soutiennent sont tellement corrodées que la sécurité de l'installation était douteuse. En accord avec le Service architecture et bâtiments, il a été décidé d'inscrire au budget 2012, l'enlèvement définitif de ce plongeoir. En effet, lors de toute rénovation, nous sommes tenus de respecter les normes en vigueur - documentation technique 2.019 du bpa, exigences techniques de sécurité, page 33 (profondeur minimum plus respectée). C'est aussi pour cette raison que le plongeoir de 1 mètre et la "table des familles" avaient été supprimés au milieu des années 2000.

De plus, nous avons enlevé l'échelle qui donne accès au plot en béton sur lequel se situe ce plongeoir et celle qui permettait de monter sur la plate-forme, afin d'éviter l'utilisation de ces lieux, car la profondeur à ce jour n'est que de 2.20 mètres environ au lieu des 3.50 requis. En discutant avec d'anciens nageurs, la profondeur du lac semblait être plus importante lors de la construction de la Plage de Trois-Jetées. En effet, avec l'apport d'alluvions, année après année, cette profondeur a perdu jusqu'à 1 mètre en 40 ans, sur l'ensemble de la plage.

Nous avons également enlevé le radeau qui était retourné par les utilisateurs plusieurs fois par année. A noter qu'il faut plus d'une dizaine de personnes pour retourner ce radeau, qui une fois à la verticale retombe dans l'eau avec le risque de blesser gravement une personne pouvant se retrouver dessous. Ce radeau pesait environ 750 kilos, sa remise en place demandait le travail de deux gardiens pendant une demi-journée et la location de la grue de mise à l'eau de la Société Nautique de Nyon. Un radeau a été mis au budget 2012, afin de le remplacer. Il sera plus sécurisant et sécurisé.

3. *Quel équipement sanitaire est-il prévu d'offrir à l'avenir aux baigneurs ? Un coin sanitaire avec WC et douches fermées, est-il envisagé dans les vestiaires côté Genève pour répondre aux besoins des familles et aux baigneurs sensibles aux puces de canard ?*

Actuellement l'équipement sanitaire se compose comme suit :

- WC femmes (2 cabines)
- WC hommes (1 cabine et 2 urinoirs)
- Espace lavabo (2 lavabos)
- WC pour handicapés
- 4 douches extérieures (eau froide seulement)

Il n'est pas prévu de créer des WC et des douches dans les vestiaires côté Genève. En effet, il n'existe pas de conduite d'eaux usées dans ce secteur. Un tel aménagement nécessiterait soit de créer une fosse de relevage pour ramener ces eaux au niveau de la route de Genève, soit de ramener ces eaux à la fosse de relevage existante dans le restaurant, via une fouille de quelques 150 mètres de longueur. Les coûts d'une telle réalisation nous paraissent disproportionnés.

4. *Pourrait-on réfléchir à une présence ou du moins à des passages réguliers, en journée, d'un gardien de plage qui sécuriserait les lieux et serait garant de sa propreté et de son entretien ?*

Un garde-bains se rend quotidiennement à la plage de 7h30 à 11h00. Pendant ce laps de temps, il nettoie les toilettes, les vestiaires, les douches, les accès, la pelouse et les rives du lac, il enlève les algues, vide les poubelles de la Plage des Trois-Jetées, nettoie l'arrêt de bus situé au-dessus (poubelles comprises) et sur son chemin de retour, il ramasse les poubelles des parkings de l'UEFA et de la Piscine de Colovray.

Lors de grosses affluences, ce travail demande plus de temps que les 3h30 prévues. C'est pourquoi, lors de journées plus calmes ou pluvieuses, il profite d'effectuer le travail qu'il n'a pas eu le temps de faire les jours précédents.

Déjà, à l'heure actuelle, aucune présence supplémentaire n'est envisageable, car le personnel affecté au nettoyage, à la surveillance et au suivi technique, sans parler du temps nécessaire pour ses entraînements et sa formation, comme l'exige les normes européennes datant de 2008, est déjà largement occupé à plein temps. Une présence supplémentaire à la plage demanderait un nouvel engagement.

5. *Durant les soirées d'été et en particulier avant les vacances d'été, la plage devient le lieu de rassemblement et de fête des collégiens et gymnasiens qui laissent très souvent le lieu dans un état désastreux. La Municipalité compte-t-elle mener campagne pour responsabiliser les usagers du lieu et, au besoin, assurer une présence éducative à vocation préventive durant les périodes à risque ?*

Plusieurs éléments de réponse figurent déjà dans la réponse du 12 août 2011 au premier paragraphe. On peut amener les précisions suivantes :

Afin de faire un bilan des problèmes rencontrés et de proposer des solutions, une rencontre avec le directeur du Gymnase et M. le Syndic a eu lieu le 18 août 2011 et une séance entre les services concernés a eu lieu le 4 octobre.

Voici les mesures prévues :

- rencontre du comité des gymnasiens en mai afin de les responsabiliser et de les sensibiliser aux dégâts occasionnés par certains et à leurs conséquences ;
- engagement de jeunes pour soutenir l'équipe de nettoyage au lendemain des soirées spéciales ;
- poursuite et élargissement du programme de prévention lié à la consommation d'alcool afin de couvrir les soirées spéciales. Ce programme consiste en une équipe de "pairs" qui se rend sur les lieux festifs avec des bouteilles d'eau (message de prévention) et des sacs poubelles ;
- accentuer la présence policière en activant sur ce site la structure de "proximité, prévention, partenariat".

6. *La Commune a-t-elle un projet de revalorisation du patrimoine bâti de la plage et de ses constructions d'origine – bâtiments, jetées, barrière, douches ?*

La Municipalité est pleinement consciente de la valeur de ce site, qui a la note 3 au recensement architectural du canton de Vaud. Cependant, il n'y a pas de projet spécifique de revalorisation de ce patrimoine bâti. Les entretiens se font par voie du budget de fonctionnement. En moyenne, sur les cinq dernières années, les travaux d'entretien à la Plage des Trois-Jetées ont représenté 3,5% de la valeur ECA. En comparaison, pour l'ensemble du parc immobilier géré par le Service architecture et bâtiments, les travaux d'entretien se montent, pour une période identique, à 0,5% de la valeur ECA. Pour des travaux plus conséquents, il y aurait lieu de passer par voie de préavis, mais actuellement, rien n'est inscrit au plan des investissements.

7. *Une fondation privée élabore actuellement un projet de transformation et d'exploitation du restaurant. A-t-elle pour ambition d'en faire un établissement respectueux du site et accessible à tous ? Quelle est l'implication de la Commune dans le projet ?*

La Municipalité étudie actuellement la proposition déposée par une fondation souhaitant investir dans la revalorisation du bâtiment.

8. *L'Association des Bains des Trois Jetées a réussi le pari de donner vie à la plage en hiver et à créer une dynamique sociale par l'ouverture d'une buvette, l'organisation de quelques événements culturels, l'installation d'un espace sauna et une offre de massages à prix populaire. Est-il prévu de mettre à sa disposition une infrastructure et un équipement technique et sanitaire (douche intérieure et WC accessibles notamment) qui lui permette de poursuivre son action dans de meilleures conditions ?*

L'infirmerie de la Plage des Trois-Jetées, qui intègre les toilettes pour handicapés, a été mise à disposition de l'Association Bains des Trois Jetées pour la saison hivernale. Afin d'éviter les risques de gel, des travaux ont été réalisés en 2009 sur une partie des conduites d'alimentation d'eau et un radiateur électrique a été posé dans le local WC. Il n'est pas prévu de mettre à disposition de l'association d'autres infrastructures que celles existant déjà. Ces conditions étaient connues par l'association lors de la signature de la convention.

9. *L'accès à la plage est dangereux, de surcroît pour un enfant, quand il s'agit de traverser la route du lac devant l'entrée du site. Le piéton qui s'engage sur le passage qui lui est réservé s'expose à un trafic dont la densité et la vitesse mettent sa vie en danger. Faut-il attendre qu'un drame survienne pour que ce passage soit sécurisé, d'une façon ou d'une autre ? La Commune a-t-elle l'intention d'agir à cette situation et, si tel est le cas, comment et dans quel délai ?*

Il est effectivement exact que la traversée de la chaussée n'est pas aisée pour les piétons désirant se rendre à la plage. Cette situation est due au manque de visibilité et à la fréquentation de la plage. Il ne faut néanmoins pas exagérer la dangerosité de la situation ; aucun accident grave n'a en effet été relevé à cet endroit, sous réserve de légers accrochages entre automobilistes (collisions par l'arrière) lors de freinage inopiné.

Si cet endroit n'est pas un point noir du réseau routier nyonnais, la Municipalité y est tout de fois attentive. C'est ainsi qu'une sécurisation de cette traversée est prévue en 2013 dans le cadre de la réorganisation des transports publics et des aménagements qui en découlent. En effet, la nouvelle desserte des transports publics le long de la route cantonale N° 1 va occasionner de nouveaux aménagements pour lesquels les questions des déplacements cyclistes et piétons seront prises en charge. Par ailleurs, la Municipalité compte augmenter l'offre de stationnement pour cycles à la Plage des Trois-Jetées dès le printemps 2012.

### **Conclusion :**

En conclusion, le dossier de la Plage des Trois-Jetées occupe régulièrement les séances de la Municipalité qui est consciente, comme chacun d'entre vous, que ce lieu est un site privilégié de la ville. Comment préserver ses différents atouts, en tenant compte des envies, des besoins de chaque groupe d'utilisateurs tout en n'oubliant pas que des investissements devraient être réalisés dans ce lieu, mais aussi dans bien d'autres de notre ville qui a de nombreux bâtiments à rénover, à sécuriser et à maintenir attractifs. Il faut donc prioriser ces investissements.

Cependant, la Municipalité a d'ores et déjà des projets concernant la plage des Trois-Jetées qui sont en cours d'étude ou de réalisation. En voici quelques exemples:

- La Municipalité est à la recherche d'un gérant pour la saison printemps/été 2012. Celui-ci sera désigné d'ici à mi-février.
- Le projet d'une collaboration avec une fondation, pour la revalorisation du lieu, est à l'étude.
- Un nouveau radeau devrait être installé ce printemps.
- Des rencontres avec le directeur du gymnase et les services concernés ont eu lieu, pour que des actions soient menées cet été, afin d'éviter les problèmes rencontrés l'année dernière lors de rassemblements et de fêtes de collégiens et de gymnasiens.
- Des mesures de sécurisation de l'accès à la plage pour les piétons devraient être mises en place d'ici 2013.
- L'offre de stationnement pour les vélos va être augmentée dès le printemps.

Vous constaterez donc que la Municipalité n'est pas restée inactive dans ce dossier et elle peut vous confirmer qu'elle se soucie de l'avenir de la Plage.

*Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 décembre 2011.*

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat